



# Participons, participez !

## Le Conseil de la Vie Sociale dans tous ses états...



**Lundi 4 novembre 2024**

 **IRTS de Talence (33)**

 **8h45 - 12h30**  
**14h - 16h30**



**[www.creai-nouvelleaquitaine.org](http://www.creai-nouvelleaquitaine.org)**



# Participons, participez !

## Le Conseil de la Vie Sociale dans tous ses états...



Les ESMS font aujourd'hui face à des enjeux forts autour de la participation des personnes accompagnées. La loi du 2 janvier 2002 a permis de systématiser la participation des personnes au fonctionnement des établissements et services au travers des Conseils de la Vie Sociale (CVS). Le décret du 25 avril 2022 conforte la participation des personnes en modifiant la composition du CVS et en élargissant ses compétences. Ce décret est applicable depuis le 1er janvier 2023. Un rôle qui se renforce également dans le cadre du nouveau référentiel d'évaluation de la qualité des ESMS publié en mars 2022.

Le cadre institutionnel est donc marqué par cette évolution, qui confirme la place accordée aux personnes accompagnées au sein des dispositifs et dont le changement nécessite d'être soutenu auprès de tous les acteurs concernés et impliqués. « La connaissance de la démocratie médico-sociale et du CVS ne s'improvise pas. Il s'agit d'une tâche complexe à laquelle sont souvent confrontées des personnes qui n'y étaient pas du tout préparées. »\*

Quelle place l'organisation et la gouvernance des ESMS donnent-elles aux personnes accompagnées ? Comment les ESMS se mettent-ils en conformité avec le cadre réglementaire concernant la participation des personnes accompagnées au sein des CVS ou d'autres formules ? Comment les ESMS favorisent-ils l'engagement des personnes accompagnées au sein de la structure au niveau du collectif ou individuel (pour un projet commun ou personnel) ?

En Nouvelle-Aquitaine, à la demande de l'ARS, le CREAL a réalisé un état des lieux de la participation auprès des établissements médico-sociaux et leurs organismes gestionnaires du secteur handicap, sur la place qu'ils donnent aux personnes accompagnées pour participer à :

- leur représentation collective au sein de la structure, particulièrement au sein des CVS avec application de son nouveau décret du 25 avril 2022,
- la définition de leurs activités quotidiennes, ainsi que leurs projets et parcours de vie personnalisés,
- la gouvernance de l'établissement ou du service dans lequel elles sont accueillies.

France Assos Santé, dans le cadre de son CPOM 2021-2023, a défini un axe de travail majeur portant sur l'expression des usagers et la démocratie en santé, dont un volet sur l'information, la sensibilisation et l'expression des usagers des CVS. France Assos Santé a ainsi développé des outils de communication et d'information accessibles (guide « personne qualifiée », mallette « CVS », mini-guide sur les droits des personnes, etc.) qu'elle souhaite mettre à disposition du plus grand nombre.

Cette journée se donne donc pour objectif d'associer l'ensemble des personnes en situation de handicap et leurs proches aidants, des acteurs institutionnels et de terrain, à la réflexion déjà engagée au travers la présentation d'expériences inspirantes, de mise en synergie des acteurs et de témoignages de personnes bénéficiaires et de professionnels.

\* Rapport de concertation sur l'évolution de la démocratie médico-sociale et du CVS paru à la suite du décret du 25 avril 2022



# Pré-programme



## Matin

### 8h45 - Accueil des participants

### 9h30 - Ouverture de la journée

- ARS Nouvelle-Aquitaine
- France Assos Santé Nouvelle-Aquitaine
- CREA Nouvelle-Aquitaine

### 9h45 - Comment les CVS répondent-ils au décret de 2022 ?

- Quiz interactif avec les participants sur le CVS
- Présentation et discussion autour du décret du 25 avril 2022 par **Pascal LE BIHANIC**, Consultant formateur en Gérontologie et ex directeur d'EHPAD, Co-créateur du blog CVS Part'age, membre du collectif CVS Concert
- Restitution de l'étude "Etats des lieux de la participation au sein des ESMS de Nouvelle-Aquitaine en 2024" par **Lucie BORDEAU**, Conseillère Technique du CREA Nouvelle-Aquitaine

### 11h00 - La place des CVS dans la démarche qualité ?

Rôle et place des élus CVS dans la démarche qualité (auto-évaluation, évaluation externe et gestion des risques) ? par **Maëva ABELIN**, Consultante, Evaluatrice externe, Formatrice secteur sanitaire et médico-social et **LADAPT** (33)

### 11h30 - Des idées pour rendre effective la participation dans les CVS ?

Quels sont les différents leviers mis en place dans les ESMS pour favoriser la participation des personnes concernées au sein des instances collectives ?

Co-animé par **Damien MORISSET**, représentant de l'Association Nous Aussi en Gironde et **Lucie BORDEAU**, Conseillère Technique du CREA Nouvelle-Aquitaine

- La traduction des supports en Facile à Lire et à Comprendre et groupe de soutien avec **l'ATASH** (17)
- La formation des élus CVS
- Le facilitateur ou personne soutien avec **l'ASPA** (86)
- La pair-aidance avec **l'ADAPEI des Pyrénées-Atlantiques**

### 12h30 - Déjeuner libre

## Après-midi

### 14h00 - Table ronde : Les CVS et la démocratie en santé, pour qui et pourquoi ?

Quelles sont les différentes instances de concertation ? Comment impliquent-elles les personnes accompagnées ? Comment travaillent-elles ensemble à l'échelle d'un territoire ? Animée par **Géraldine GOULINET FITE**, Coordinatrice Régionale de France Assos Santé Nouvelle-Aquitaine

- **Maxime OILLAUX**, Chef de projet "participation des personnes", Secrétariat général du Comité Interministériel du Handicap (SGCIH)
- **Frédéric BOUHIER**, Chef de projet de l'association d'appui logistique à l'action de la CRSA et des CTS de Nouvelle-Aquitaine, représentant le Professeur François ALLA, Président de l'association et de la CRSA
- **Amélie GUIBERT**, Cheffe de pôle régional Nouvelle-Aquitaine pour le défenseur des droits
- **Jacques QUINIO**, Vice-Président du Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie de la Gironde

### 14h50 - L'union fait la force ? L'expérience des CVS départementaux

Présentation d'un CVS Départemental et/ou d'un inter CVS de l'**ADAPEI de la Gironde**

### 15h30 - Comment le CVS peut faire évoluer le projet de l'établissement ou du service ?

De l'élaboration, à la décision jusqu'à l'auto-gestion : vers une reconnaissance mutuelle des expertises ?

Co-animé par **Benoit PELABRA**, Intervenant pair et **Lucie BORDEAU**, Conseillère Technique du CREA Nouvelle-Aquitaine

- Des élus personnes accompagnées au Conseil d'administration avec **l'ARIMOC** (64)
- L'auto-gestion d'une association par des personnes accompagnées, Organise ton Voyage par **l'Association Tirelire, DITEP Gérard Forgues - PEP64**
- Le recrutement ou l'évaluation des professionnels par des personnes accompagnées

### 16h15 - Conclusion : Le CVS : une obligation, un outil et une opportunité

Grand témoin de la journée :  
**Florence JABLONSKI**  
Présidente de Nous Aussi

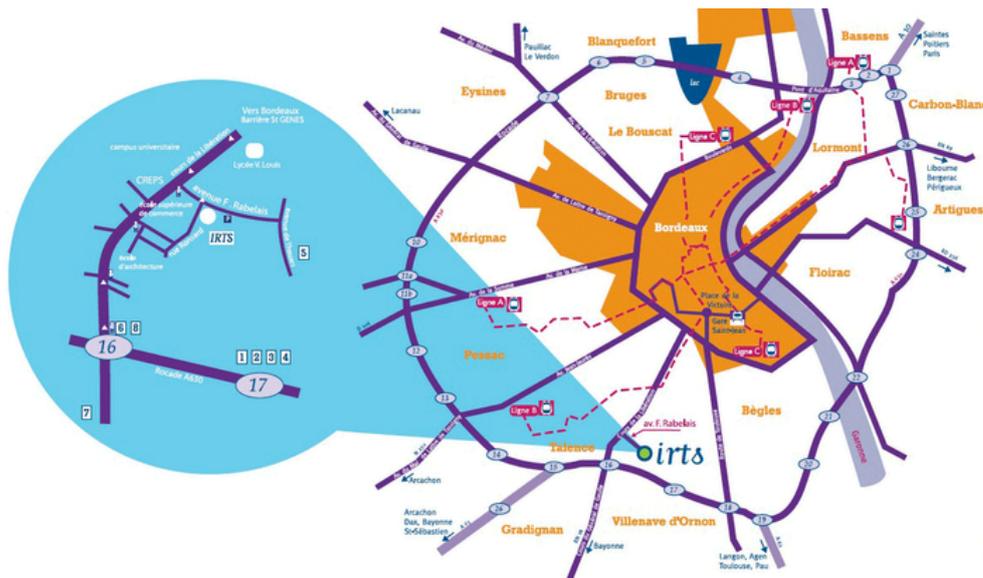
*"La seule façon de donner un sens au changement est de s'y plonger, se déplacer avec lui et entrer dans la danse"*  
Alan Watts - La Sagesse de l'insécurité

# Informations pratiques



**Date:** Lundi 4 novembre 2024 (8h45-12h30 / 14h-17h)

**Lieu:** Institut Régional du Travail Social  
5 avenue François Rabelais - 33400 Talence



## Inscriptions en ligne

- Tarif tous publics : 120 €uros
- Tarif Adhérents CREAI Nouvelle-Aquitaine : 95 €uros
- Tarif Adhérents France Assos Santé : 95 €uros
- Gratuit pour les personnes accompagnées et les familles

*Repas libre non compris dans le tarif de l'inscription*

**Pour s'inscrire, c'est ICI : <https://creai-na.galic.fr/>**



## Informations

### CREAI Nouvelle-Aquitaine

Espace Rodesse  
103 Ter rue Belleville - CS 81487  
33063 Bordeaux Cedex



[info@creai-nouvelleaquitaine.org](mailto:info@creai-nouvelleaquitaine.org)  
[www.creai-nouvelleaquitaine.org](http://www.creai-nouvelleaquitaine.org)

Tél : 05 57 01 36 50